

Luxembourg, le 11 mai 2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

« La Caisse nationale de santé (CNS) a saisi en 2020 1.163.452 certificats d'incapacité de travail. Cela représente une augmentation globale de plus de 40 % par rapport à l'année précédente, surtout perceptible au cours du mois de mars 2020 avec une augmentation de 52 %.

À ce sujet, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

- Monsieur le Ministre dispose-t-il de précisions sur les secteurs le plus gravement touchés par cette augmentation des incapacités de travail ?*

- Est-ce que la durée globale des incapacités de travail continues a également augmenté ? Dans l'affirmative, de combien de jours en moyenne ? Et existe-t-il un lien entre cette augmentation et la non-prise en compte des jours en incapacités de travail pour le calcul de la fin du droit à l'indemnité pécuniaire pendant l'état de crise ?*

- *Combien de certificats de maladie ont été renouvelés en 2020 ?
Combien de jours ont duré ces extensions en moyenne ?*

- *Les demandes pour le congé pour raisons familiales, accordées sur présentation d'un certificat médical d'un enfant malade à charge du salarié et âgé de moins de 18 ans (sauf cas particulier), figurent-elles parmi le chiffre des certificats d'incapacité de travail saisis par la CNS depuis le mois de mars 2020 ? Dans l'affirmative, quelle est la part du congé pour raisons familiales, ventilée par mois ? Dans la négative, Monsieur le Ministre peut-il fournir des précisions sur le nombre et la durée des congés pour raisons familiales pris en charge ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Carole HARTMANN
Députée